

SYNTHESE DU BILAN DE L'IMPACT DU PROTOCOLE SANITAIRE SUR LA SANTE DES ENFANTS

I - Des enfants peu vecteurs du virus

Le protocole sanitaire en milieu scolaire a été décidé par le gouvernement sur la base d'un principe de précaution.

Selon les données scientifiques, mise à jour et toujours valables en janvier 2021, les enfants sont très peu contaminants et très peu contaminés. Celles-ci sont pourtant utilisées par le gouvernement pour accompagner leur décision conduisant les enfants dès 6 ans à porter le masque.

Dès le 26 avril 2020, la Société Française de Pédiatrie (SFP) présidée par le Pr Christophe Delacourt prônait un retour des enfants dans leurs établissements scolaires avec « une réouverture pragmatique » des écoles primaires et maternelles sans mesures de protection excessives, sachant que la quasi-totalité des enfants qui ont été infectés par le Covid-19 l'ont été au contact d'adultes, à l'inverse de l'hypothèse initiale selon laquelle ils étaient le vecteur principal de la circulation du virus Covid-19.

Les enseignants contrairement aux autres professionnels sont largement moins atteints de la COVID 19, ce qui confirme le rôle insignifiant des enfants dans la transmission du virus. L'immense majorité des enfants s'infecte au sein des cellules familiales et non pas dans les écoles et/ou les crèches.

*Ce sont donc les adultes qui doivent protéger les enfants d'une possible contamination, en mettant en avant les gestes barrières, essentiellement le lavage des mains à l'eau et au savon. **Le port d'un masque dans les crèches, les écoles maternelles et primaires pour les enfants n'étant ni nécessaire, ni souhaitable, ni raisonnable, afin de préserver des interactions de qualité entre adultes et enfants ainsi qu'entre les enfants eux-mêmes.***

Les **mesures de distanciation excessive** comme la suppression des espaces de jeux, l'interdiction aux enfants de jouer entre eux, ou le refus de consoler un enfant sont inutiles et susceptibles d'entraîner une anxiété particulièrement néfaste au développement des enfants et générateurs de troubles du comportement potentiellement majeurs.

II - Les enfants et le nouveau virus

L'apparition du nouveau variant anglais a suscité de nouvelles craintes. Cependant une étude anglaise du 2 janvier 2021 confirme qu'ils ne sont pas plus contaminés par le nouveau variant.

Ce qu'il faut retenir : Le Dr Mike Tildesley, membre du Groupe consultatif scientifique pour les urgences (Sage), a déclaré à la BBC que la preuve était « que nous n'obtenons pas une augmentation significative des cas dans une école primaire malgré cette nouvelle variante ».

III - Le protocole sanitaire et ses effets délétères sur la santé des enfants

L'enfant, de 6 à 11 ans, est encore loin d'avoir atteint une pleine stabilité dans son développement. Lui masquer ainsi la moitié du visage des journées entières avec la crainte d'une réprimande systématique s'il devait le retirer est susceptible d'exposer l'enfant à de graves conséquences cliniques aussi bien immédiates qu'à long terme sur les plans somatiques et psychiques.

Impact du protocole sur la santé physique :

L'hypercapnie, (taux de Co₂ trop élevé) et hypoxie, (manque de d'oxygène) peuvent générer un état de fatigue intense, une perte de connaissance, des saignements de nez, des problèmes dermatologiques, des problèmes dentaires et buccaux, des staphylocoques dorés ou encore des pneumopathies bactériennes, troubles somato-psychiques (céphalées, troubles du sommeil, de l'appétit, encoprésie), etc.

Impact du protocole sur la santé psychique et sur l'apprentissage :

L'ensemble des compétences, orales, écrites et cognitives sont affectées par le port du masque, il est nuisible aux capacités d'expression et de communication.

L'écoute, l'attention, l'articulation, la compréhension, la maîtrise de la voix sont impactées ainsi que les aptitudes exécutives très sollicitées au cours des apprentissages et réduites chez l'enfant. On note aussi des troubles comportementaux, de l'anxiété, une phobie scolaire...

En Allemagne une récente étude, a démontré l'impact des mesures sanitaires sur les enfants. 68 % des parents affirment avoir constaté des effets indésirables chez leur(s) enfant(s), en lien avec le port prolongé du masque. **Irritabilité (60%) Maux de tête (53%) Difficultés à se concentrer (50%) Tristesse (49%) Réticence à fréquenter l'école (44%) Malaise (42%) Troubles d'apprentissage (38%) Fatigue et somnolence (37%)**

Précisons que cette étude est à priori encore considérée au stade de travaux universitaires en prépublication, et donc dans l'attente d'un examen par des pairs, étape essentielle à la validation scientifique.

Le constat est que si les jeunes sont physiquement moins affectés par le virus, ce sont eux qui subissent les conséquences les plus graves de la crise sanitaire.

IV – Absence d'étude d'impact du protocole sanitaire

L'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) du 17 avril 2020, post-2ème confinement, a permis de dresser une typologie des effets du confinement sur la santé des enfants et des jeunes, troubles psychologiques et troubles de santé mentale, maltraitance, accidents domestiques, effets de la sédentarité, exposition accrue aux écrans, troubles du sommeil et a ainsi invité les professionnels travaillant au contact des enfants à repérer et à anticiper les difficultés susceptibles d'apparaître lors de la sortie de confinement.

A compter du 11 mai, la réouverture des établissements scolaires a été progressive et accompagnée de la mise en place d'un protocole sanitaire strict, port du masque, distanciation sociale, renforcement des mesures d'hygiène.

Le HCSP recommandait ainsi, dès la sortie de confinement, de porter une attention particulière aux modifications des comportements des enfants afin de les prendre en charge le plus précocement possible, en s'appuyant sur une grille de repérage pour recueillir, à l'occasion de la reprise des consultations, les éléments d'ordre somatiques ou psychosociaux nécessitant une prise en charge préventive ou curative.

Il est donc très étonnant que cette grille d'évaluation n'ait pas été adaptée à la situation du protocole sanitaire imposé aux enfants, ni plus qu'elle ne semble avoir été diffusée dans les établissements scolaires.

Face au nombre exponentiel de témoignages chez les enfants en souffrance, la société civile a entrepris une étude d'impact de terrain déployée à l'échelle nationale, afin d'évaluer les conséquences des différentes mesures sanitaires et notamment le port du masque chez nos enfants dans les conditions réelles. Il est à noter que les citoyens ont tous un droit ouvert à l'évaluation de l'action publique, garanti par la loi fondamentale (article 15 de la DDHC, déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, intégrée à la Constitution).

Cette étude d'impact mérite et nécessite la participation de la communauté de parents, la communauté éducative mais aussi les professionnels de l'enfance (orthophonistes, éducateurs, pédopsychiatres, psychologues.)

V – Mesure édictée et limite de sa mise en œuvre

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et l'UNICEF recommandent d'utiliser un masque pour les enfants âgés de **6 à 11 ans** si entre autres :

Il existe une transmission intense dans la zone où réside l'enfant, s'il a la capacité d'utiliser un masque correctement et en toute sécurité, s'il y a un risque d'interactions de l'enfant avec les personnes âgées et celles souffrant d'autres affections préexistantes.

L'OMS précise que *fait de mal utiliser un masque peut accroître le risque de transmission et que cette mesure doit être associée à d'autres mesures d'ordre général et à une formation sur le bon usage des masques.*

D'après l'éducation nationale « *Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant* »

Dans les faits les enfants ne peuvent pas porter le masque en toute sécurité et les enseignants sont dans l'incapacité d'assumer cette supervision. Comment empêcher un élève de toucher son masque, comment vérifier si ce dernier n'est pas humide ou souillé, devenu réservoir microbien et bactérien, donc source d'auto-contamination et d'infections.

Par ailleurs, la réalité du terrain révèle aussi d'autres problématiques.

Les enfants sont souvent réprimandés, alors qu'ils ne cherchent qu'à respirer normalement. Les délations entre camarades de classe deviennent monnaie courante, certaines écoles ont leurs fenêtres grandes ouvertes en plein hiver, dans les DOM-TOM la température peut atteindre 35 degrés avec 80 % d'humidité et l'utilisation des brasseurs d'air réduite à leur vitesse minimale.

Des enfants reçoivent des jetons de respirations (3 par jour), d'autres sont parqués en récréation dans des espaces délimités. Les témoignages d'humiliation et de pression sont nombreux.

Certains enfants sont contraints de porter le masque durant les séances d'exercices physiques, malgré l'ordonnance du Conseil d'État intervenue le 23 novembre 2020, qui affirme que « *les activités physiques et sportives réalisées sur le temps scolaire et périscolaire, sous le contrôle de leur professeur ou d'un adulte qualifié, sont dispensés du port du masque quel qu'en soit le lieu* ».

Pour rappel, l'éducation interdit tout traitement humiliant ou dégradant sur l'enfant ainsi que des sanctions telles que l'isolement ou l'exclusion, car discriminantes et relevant de la maltraitance. (Art 511 du Code de l'Éducation).

Rappel des droits de l'enfant

Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur le respect des valeurs de l'école de la République, inscrites également dans le Code de l'Éducation rappelant que l'école se doit d'être inclusive (art L401-2 du Code de l'éducation)

Le droit des enfants aux loisirs, aux activités récréatives et culturelles (art.31 de la CIDE) est entaché par les mesures sanitaires mises en place depuis des mois. Elles entravent les interactions sociales et la possibilité d'appartenance à un groupe.

Des professionnels de l'enfance et de la famille ont rédigé une tribune qui constate que les restrictions des libertés imposées aux enfants s'inscrivent dans la durée et vont à l'encontre de nos valeurs, des connaissances scientifiques mais surtout de nos espérances pour offrir le meilleur terrain de développement possible aux enfants. De nombreux textes, supra légaux, fixent leurs droits, dont la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Pour être juridiquement valables, les restrictions des droits et libertés des enfants doivent être adéquates, nécessaires et proportionnées au but recherché. « Dans toutes les décisions qui les concernent, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » (art.3 de la CIDE).

En conclusion : le masque et l'enfant sont-ils compatibles ?

Il est utile de rappeler le principe « primum non nocere ». L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Il est urgent d'évaluer bien plus globalement le coût bénéfices/risques des mesures restrictives imposées et d'ouvrir le débat démocratique en écoutant la position des parents, parfaitement capables de protéger leurs enfants, et des professionnels de l'enfance.

Les effets délétères sur la santé des enfants sont désormais nombreux et observables, et pour certains seront irréversibles. Il est intolérable qu'on constate dans les établissements une recrudescence d'élèves victimes de vertiges, endormissements, vomissements, allant jusqu'à la perte de connaissance.

C'est la raison pour laquelle « Enfance et Libertés » effectue des démarches auprès des professionnels de la santé, de l'enfance et de l'éducation, accompagnés d'avocats et de

juristes et de nombreuses personnes mobilisées sur ce sujet, afin de faire remonter aux autorités et structures compétentes, les multiples témoignages préoccupants de parents, et de les révéler au plus grand nombre.

Nos demandes

Il apparaît que la balance bénéfices / risques est extrêmement défavorable à l'obligation du port du masque.

En tant que parents, nous demandons alors à l'ensemble des acteurs de l'éducation, de considérer ce que vivent nos enfants au travers de ce que le protocole leur inflige, afin qu'ils puissent évoluer dans des conditions respectueuses de leur intégrité physique, émotionnelle et mentale.

Nous vous demandons également d'alerter vos supérieurs hiérarchiques sur les dangers et les difficultés engendrées par l'application de ces mesures sanitaires, pour que la pertinence, l'adéquation et la proportionnalité de ces mesures soient réévaluées au regard d'un rapport bénéfice/risque qui évolue.

Nous appelons également le gouvernement à mettre fin sans attendre à ces mesures, lourdes de conséquences, afin d'y substituer **des mesures proportionnées, permettant aux enfants de voir enfin leur santé et leur intégrité préservée.**

Le bilan complet de l'impact du protocole sanitaire sur la santé des enfants est disponible sur le site Enfance & Libertés et diffusable à l'attention de tous.